



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 14 décembre 2020 tenue à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h 30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Jean- Martin Villeneuve, Conseiller # 1  
Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire. Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

Personne n'est présent à la séance ordinaire qui se tient à huis clos.

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire constate le quorum et la séance est ouverte à 19h 30.

Il enchaîne en présentant l'ordre du jour de la séance ordinaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Faisant suite à la présentation de l'ordre du jour par Monsieur Castonguay

**RÉSOLUTION 2012-07**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du lundi 9 novembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

extraordinaire du 7 décembre 2020

5. Adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2020
6. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élus (es) 2020
7. Ouverture aire de patinage extérieur terrain de jeux hiver 2020-2021
8. Refus de l'offre de service de collecte et transports Bouffard Sanitaire
9. Fermeture du bureau municipal pour la Périodes des Fêtes
10. Période des questions
11. Levée de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**3- Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2020**

Monsieur Castonguay demande si tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Après la confirmation de la prise de connaissance du contenu du procès-verbal du 9 novembre 2020 par les conseillers et conseillères présents

**RÉSOLUTION 2012-08**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 novembre 2020 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020**

Monsieur Castonguay demande si tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance extraordinaire.

Après la confirmation de la prise de connaissance du contenu du procès-verbal du 7 décembre 2020 par les conseillers et conseillères présents

**RÉSOLUTION 2012-09**

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2020 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 5- Adoption des comptes à payer de novembre 2020

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de novembre par Monsieur le Maire.

### RÉSOLUTION 2012-10

Il est proposé par Monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de novembre 2020 pour un total des comptes incompressibles de 26 636.84\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 10 724.61\$, les traitements nets des élus (es) de 1 567.81\$, les remboursements des prêts de 2 360.89\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 5 382.14\$, le paiement des services publics 647.62\$, le remboursement des achats par carte de crédit 194.36\$, les remboursements des déductions à la source de d'octobre au montant de 5 690.46\$, et un montant de 34 701.72\$ des comptes compressibles pour un montant total de 61 338.56\$ pour le mois de novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### 6- Réception déclarations des intérêts pécuniaires des élus (es)

André Marcil, demande et reçoit du Maire, Conseillers et Conseillères chacune des déclarations des intérêts pécuniaires par tous les membres du Conseil conformément à la Loi sur les Élections et les référendums article 357.

### 7- Ouverture de l'aire de patinage extérieur terrain de jeux hiver 2020-2021

André Marcil informe les membres du conseil qu'en zone rouge, les activités extérieurs sont autorisées, cependant elles doivent adopter à la situation, soit :

- Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre



N° de résolution  
ou annotation

### Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

Les personnes présentes seront responsables du respect de cette norme de personnes maximum et du respect des normes sanitaires en vigueur.

- Les compétitions, les parties et les spectateurs sont interdits

En zone rouge, les spectateurs ne sont pas autorisés. Toutefois, tout en réduisant le nombre de personnes au minimum, il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque celui-ci le nécessite. (ex. le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne avec un handicap).

#### RÉSOLUTION 2012-11

**Attendu que** le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

**Attendu que** les personnes présentes seront responsables du respect de cette norme de personnes maximum et du respect des normes sanitaires en vigueur.

**Attendu que** les compétitions, les parties et les spectateurs sont interdits.

Attendu qu'en zone rouge, les spectateurs ne sont pas autorisés. Toutefois, tout en réduisant le nombre de personnes au minimum, il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque celui-ci le nécessite. (ex. le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne avec un handicap).

Il est proposé par Monsieur Jean-Martin Villeneuve et unanimement résolu d'adopter **le nombre de personne présente sur la glace ne doit pas en tout temps être supérieur à 10 personnes pour le patinage extérieur.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### 8- Refus de l'offre de service de collecte et transports Bouffard Sanitaire

Monsieur André Marcil, directeur général, explique avoir déjà reçu



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre**

l'offre de service pour la collecte et le transport des matières résiduelles  
au mois de novembre 2020.

**RÉSOLUTION 2012-12**

**Considérant que** les coûts de Bouffard Sanitaire, avec le regroupement de toutes les municipalités de la MRC de la Matanie et celle incluant seulement la Municipalité de Saint-Léandre sont plus élevé pour l'année 2021.

**Considérant que** la municipalité peut se soustraire de l'offre de Bouffard Sanitaire.

**Considérant la** résolution 2012-02, d'accepter l'offre de service de l'Entreprise Jaffa de gré à gré de l'année 2021 pour la collecte et le transport des déchets, recyclable, des volumineux pour un total plus bas que celles de Bouffard Sanitaire pour 2021.

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu **de refuser** les deux offres de Bouffard Sanitaire pour les années 2021-2024 plus une option pour 2025 du Groupe Bouffard est pour 2021 à 2024 avec la soumission avec la Soumission #1 incluant toutes les municipalités de la MRC de 152 078.08\$ pour la St-Léandre incluant le porte à porte des déchets, des recyclables des objets volumineux, les services occasionnel des déchets solide et recyclable soit un total de 33 206.59\$ (2021) + 41 525.78\$ (2022) + 42 259.99\$ (2023) + 43 175.72\$ (2024) et une option total pour 2025 au de 41 886.63\$.

Et de refuser l'offre de service, dont le coût total du seul soumissionnaire du Groupe Bouffard est pour 2021 à 2024 avec la soumission avec la Soumission #2 incluant seulement la municipalité de Saint-Léandre de 155 397.07 incluant le porte à porte des déchets, des recyclables des objets volumineux, les services occasionnel des déchets solide et recyclable soit un total de 34 328.77\$ (2021) + 42 235.86\$ (2022) + 43 052.49\$ (2023) + 43 869.95\$ (2024) et une option total pour 2025 au montant de 42 761.55\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**9- Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

André Marcil, confirme que le bureau municipal sera fermé du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021, de retour le lundi 4 janvier 2021 à 8 heures.

**10- Période de questions**

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

Aucune question a été reçue pour le mois de novembre en date du  
jeudi 3 décembre lors de la tenue de la séance de travail.

**11-Levée de la séance ordinaire**

Monsieur Castonguay souligne le point que l'ordre du jour est épuisé.

**Résolution 2012-13**

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et  
unanimentement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 14  
décembre, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 43

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay  
Maire

André Marcil,  
Directeur général,  
Secrétaire-trésorier